

La société NR21 informe que la négociation bancaire menée dans le cadre d'un mandat ad hoc sous l'égide de Maître Francisque GAY pour sa fille LTJ DIFFUSION n'a pas abouti, la proposition faite par l'investisseur n'ayant pas été acceptée par certaines banques créancières. Le mandat de négociation est donc achevé et la société LTJ DIFFUSION doit finir de payer sa 4ème échéance du plan de continuation initié en mars 2014 pour 80 K€ et devra assurer le paiement de la 5ème échéance en mars 2019 pour la somme de 700 K€.

Etant donné les mauvaises perspectives de résultat pour le 31 Mars 2019 ce paiement semble disproportionné avec les capacités financières de LTJ DIFFUSION.

Lionnel RAINFRAY

Président du CA

